

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 22 mai 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

---

**CE-2013-618-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2013-619-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2013-620-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 MAI 2013**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 15 mai 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2013-621-DEC FERMETURE DU BAR ST-PATRICK INC. A 3H / 23 AU 24 JUIN 2013**

ATTENDU la lettre datée du 14 mai 2013 de M. Pierre Corbeil du Bar St-Patrick inc. demandant l'autorisation de fermer son établissement, le Bar St-Patrick inc., à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'autoriser la fermeture à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2013 pour le Bar St-Patrick inc., le tout conditionnellement à ce que leur permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

---

**CE-2013-622-DEC DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE / CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU SUD DE LANAUDIÈRE / 4500, CHEMIN SAINT-CHARLES**

ATTENDU la lettre du 7 mai 2013 de la Commission municipale du Québec avisant la Ville de Terrebonne que l'organisme « Fondation du Centre de santé et de services sociaux du sud de Lanaudière » demandait une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 4500, chemin Saint-Charles plus spécifiquement la partie stationnement servant à la Maison Adhémar-Dion à Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Ville doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la Commission ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer cette demande d'exemption de taxe foncière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif appuie la demande d'exemption de toute taxe foncière présentée par l'organisme « Fondation du Centre de santé et de services sociaux du sud de Lanaudière » à la Commission municipale du Québec pour l'immeuble situé au 4500, chemin Saint-Charles plus spécifiquement la partie stationnement servant à la Maison Adhémar-Dion à Terrebonne.

---

**CE-2013-623-DEC      MANDAT / PROCUREURS / PONT D'ÉTAGEMENT /  
CHEMIN SAINT-CHARLES / LES GRANDS TRAVAUX  
SOTER INC. / PJ-2013-11**

ATTENDU QUE le 17 mai 2013, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance de la compagnie Les Grands Travaux Soter inc. réclamant un montant de 593 527,54\$ pour des retards dans l'exécution des travaux de construction d'un pont d'étagement sur la route 344 au-dessus de l'autoroute 40;

ATTENDU QU'après consultation avec les ingénieurs de la Ville de Terrebonne aucun montant pour retard n'est dû;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater nos procureurs afin de comparaître et rédiger la défense de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, afin de comparaître, pour et au nom de la ville de Terrebonne, ainsi que pour la rédaction de sa défense dans le dossier de la Cour supérieure numéro 700-17-009936-138 (Les Grands Travaux Soter inc. c. Ville de Terrebonne).

---

**CE-2013-624-DEC      PLACEMENTS PAR INC. C. VILLE DE TERREBONNE,  
MRC LES MOULINS ET LE PROCUREUR GÉNÉRAL  
DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le 21 mai 2013, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance visant à obtenir l'émission d'une ordonnance de sauvegarde, d'une injection interlocutoire et d'une injonction permanente concernant un barrage de castors, des hauts fonds et la mise en place d'une échelle à poissons dans le Ruisseau de Feu;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater nos procureurs afin de comparaître et rédiger la défense de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Placements Par inc. c. Ville de Terrebonne, MRC Les Moulins et le Procureur Général du Québec. (700-17-009944-132).

---

**CE-2013-625-DEC      ADOPTION DE LA LISTE / COMPTES A PAYER /  
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 6 484,59\$ préparée le 17 mai 2013.

---

**CE-2013-626-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 270 455,29\$ préparée le 15 mai 2013.

---

**CE-2013-627-DEC      ADOPTION DE LA LISTE / CHEQUE EMIS / VISA /  
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - mai) au montant de 850,90\$ préparée le 14 mai 2013.

---

**CE-2013-628-DEC      EMBAUCHE CONTRACTUELLE / COORDONNATEUR  
BIBLIOTHÈQUE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE  
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE Mme Manon Carrière sera en congé sans solde pour la période estivale 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'embaucher M. Josué Corvil à titre de coordonnateur bibliothèque à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, à compter du 3 juin au 25 octobre 2013.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Josué Corvil.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2013-629-DEC      OFFRE DE SERVICES / PROGRAMME DES BESOINS  
FONCTIONNELS ET TECHNIQUES (PFT) / CASERNE  
NUMÉRO 2 / DIRECTION DE L'INCENDIE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'accepter l'offre de services de la firme Cohésion Totale, datée du 16 avril 2013, pour les services professionnels en assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un cahier de charges pour la sélection des professionnels et suivi du mandat pour les architectes, ingénieurs et consultants dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement de la caserne du service de sécurité incendie située au 3800, rue Pascal-Gagnon à Terrebonne (caserne numéro 2), le tout pour un montant n'excédant pas 19 950\$ (taxes en sus) à être pris à même la réserve rénovations édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0164 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0165 révisé soumis par l'assistante-trésorière au montant de 21 941\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-307 (affectation réserve rénovation édifices) au poste budgétaire numéro 1-02-220-00-419 (services professionnels) soit accepté.

---

**CE-2013-630-DEC      RÉNOVATION D'ÉDIFICE / PEINTURE DU GARAGE /  
CASERNE NUMÉRO 2 / DIRECTION DE L'INCENDIE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif autorise le projet pour des travaux de peinture du garage et des portes en entretien préventif à la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon à Terrebonne, pour un montant n'excédant pas 11 500\$ (taxes en sus) à être pris à même la réserve rénovations édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0162 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0163 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 12 648\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-307 (affectation réserve rénovation édifices) au poste budgétaire numéro 1-02-225-00-522 (entretien bâtiments et terrain) soit accepté.

---

**CE-2013-631-DEC      SOUMISSION / RÉFECTION DE TÊTES DE  
PONCEAUX POUR UN CONTRAT D'UN (1) AN AVEC  
DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de têtes de ponceaux pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9033) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 10 avril 2013 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 avril 2013 à 11 h 14, à savoir :

9159-4465 Québec inc. (Transport Excavation Lachenaie)	41 652,57\$ t.t.c.
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	128 329,35\$ t.t.c.
Construction Di Paolo inc.	147 570,41\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9159-4465 Québec inc. (Transport Excavation Lachenaie) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1<sup>er</sup> mai 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9159-4465 Québec inc. (Transport Excavation Lachenaie) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 mai 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9159-4465 QUÉBEC INC. (TRANSPORT EXCAVATION LACHENAIE)**, datée du 15 avril 2013, pour la réfection de têtes de ponceaux pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 36 227,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0166 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-632-REC      SOUMISSION / FOURNITURE DE PIERRE DE  
REPLISSAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de pierre de remplissage (SA13-9046) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 avril 2013 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 avril 2013 à 11 h 01, à savoir :

	<b>sans transport</b>	<b>avec transport</b>
Louisbourg SBC, s.e.c.	108 313,46\$ t.t.c.	163 807,53\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	107 091,58\$ t.t.c.	237 614,58\$ t.t.c.
Demix Agrégats <i>corrigé</i> (division de Holcim (Canada) inc.)	115 586,37\$ t.t.c.	168 306,93\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	148 808,41\$ t.t.c.	180 347,88\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	159 918,73\$ t.t.c.	235 279,61\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Louisbourg SBC, s.e.c., s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 avril 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 116 798,66\$ (t.t.c.) en date du 19 mars 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Louisbourg SBC, s.e.c., n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 mai 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LOUISBOURG SBC, s.e.c.**, datée du 23 avril 2013, pour la fourniture de pierre de remplissage, le tout pour un montant de 94 206,10\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0169 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-633-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICE DE CERTIFICAT ET D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'AVERTISSEURS INCENDIE / CONTRAT D'UN AN AVEC DEUX OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour faire certifier les réseaux d'avertisseurs incendie ainsi que l'entretien et la réparation de ceux-ci ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour **« Le service de certification et d'entretien des réseaux d'avertisseurs incendie pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement »**.

---

**CE-2013-634-DEC      FINANCEMENT ET OCTROI DE CONTRAT / INVENTAIRE DES ARBRES PUBLICS – PHASE II**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour l'inventaire des arbres publics sur le territoire de la Ville de Terrebonne, phase II;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Sylva Croissance inc.	23 702,10\$ t.t.c.
Demers Consultants Forestiers inc.	35 492,78\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sylva Croissance inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 mai 2013 de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **SYLVA CROISSANCE INC.**, datée du 9 mai 2013, pour l'inventaire des arbres publics sur le territoire de la Ville de Terrebonne, phase II, le tout pour un montant de 20 615\$ (taxes en sus) à être financé à même le fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0123 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0124 révisé soumis par l'assistante-trésorière au montant de 22 672\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats) soit accepté.

---

**CE-2013-635-DEC      SOUMISSION / PLANTATION D'UNE HAIE DE  
CÈDRES DERRIÈRE LE STATIONNEMENT SITUÉ AU  
2330-2340, CHEMIN GASCON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la plantation d'une haie de cèdres derrière le stationnement situé au 2330-2340, chemin Gascon;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Frontières Jardins	12 352,91\$ t.t.c.
L. Roy Paysagiste enr.	15 303,17\$ t.t.c.
Pépinière Mascouche enr.	21 385,35\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Frontières Jardins s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 mai 2013 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **FRONTIÈRES JARDINS**, datée du 18 mai 2013, pour la plantation d'une haie de cèdres derrière le stationnement situé au 2330-2340, chemin Gascon, le tout pour un montant de 10 744\$ (taxes en sus) à être financé par le fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0203 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0204 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 11 816\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-750-00-628 (achat d'arbres – fonds de l'arbre) soit accepté.

---

**CE-2013-636-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /  
CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX / BANQUE DE  
TEMPS ET D'ESSAIS POUR DIVERS TRAVAUX**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux – banque de temps et d'essais pour divers travaux (SA13-7014) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 10 avril 2013 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 avril 2013 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Solmatech inc.	21,58	69 269,62\$ t.t.c.
LVM inc.	18,37	79 494,29\$ t.t.c.
Groupe ABS inc.	18,49	79 609,03\$ t.t.c.
Inspec-sol inc.	18,67	80 051,84\$ t.t.c.
Groupe Qualitas inc.	17,36	81 456,28\$ t.t.c.
Qualilab inspection inc.	15,44	93 808,68\$ t.t.c.
Labo S.M. inc.	15,24	95 835,66\$ t.t.c.
Les Services exp inc.	14,84	98 424,59\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 mai 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Solmatech inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **SOLMATECH INC.** pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux – banque de temps et d'essais pour divers travaux, pour un montant de 60 247,55\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 487, 514, 514-1 et 548 et au projet numéro 06-006. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0197 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'adoption des règlements numéros 514-1 et 548 par le Conseil municipal et à l'approbation de ces règlements par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'un futur règlement pour la réfection du Ruisseau Ouimet-Gascon.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2013-637-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES / TRAVAUX DE  
PAVAGE / BOULEVARD DE LA PINIÈRE / ENTRE  
L'AVENUE URBANOVA ET LA LIMITE DU PAVAGE  
EXISTANT**

ATTENDU la construction de l'avenue Urbanova durant l'été 2013 ;

ATTENDU QUE le lien routier entre l'avenue Urbanova et l'échangeur Claude-Léveillé se fera par le boulevard de la Pinière ;

ATTENDU QU'une section du boulevard de la Pinière n'est pas pavée ;

ATTENDU QUE la firme Dessau a le mandat pour la préparation des plans et devis ;

ATTENDU QUE les bretelles temporaires situées à l'extrémité nord de l'avenue Urbanova seront réalisées cet automne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du

génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les « **travaux de pavage d'une section d'environ un (1) kilomètre du boulevard de la Pinière** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 573.

---

**CE-2013-638-DEC TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE /  
BOULEVARDS DES SEIGNEURS ET DE HAUTEVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a octroyé les contrats de travaux de réfection de pavage des boulevards des Seigneurs et de Hauteville ;

ATTENDU QUE les travaux doivent se réaliser cet été ;

ATTENDU QU'il faut réduire l'impact des usagers de la route et des résidents du secteur pendant la réalisation des travaux ;

ATTENDU QU'il est proposé de procéder aux travaux avec les séquences suivantes :

TRAVAUX	DATE
Boulevard de Hauteville	du 3 juin au 12 juillet 2013
Boulevard des Seigneurs, entre côte de Terrebonne et la rue de Livaudière <i>note : pour ce tronçon, la méthode de construction sera modifiée. La stabilisation de la fondation sera remplacée par une pulvérisation et une correction de la fondation</i>	du 3 juin au 12 juillet 2013
Boulevard des Seigneurs, entre la rue de Viré et le boulevard de Hauteville	du 15 juillet au 30 août 2013

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif accepte l'échéancier des travaux mentionnés ci-dessus.

Qu'un plan de communication soit préparé, et ce, afin d'informer les résidents et les usagers de la route.

---

**CE-2013-639-DEC RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MONTÉE  
MASSON ET DES SEIGNEURS / DÉPLACEMENT DES  
UTILITÉS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement de l'intersection de la montée Masson et boulevard des Seigneurs seront réalisés au cours de l'été 2013 ;

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent le déplacement des utilités publiques afin de réaliser les travaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit défrayer les coûts aux diverses compagnies pour le déplacement de leurs équipements ;

ATTENDU QUE les entreprises d'utilités publiques ont présenté leurs coûts pour la relocalisation de leurs équipements ;

Bell Canada	8 610,84\$ (taxes en sus)
Roger's	24 422,22\$ (taxes en sus)

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que les entreprises soient remboursées pour la relocalisation de leurs équipements, pour un montant total de 33 033,06\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0193 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-640-DEC MODIFICATION DE L'IMPUTATION / TRAVAUX D'AJOUT DE TRAVAUX À TECQ II / GAINAGE DE L'AQUEDUC / RUE GÉDÉON-M.-PREVOST / SA12-7037**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-1226-DEC autorisant l'ajout des travaux de nettoyage et gainage de la conduite d'aqueduc située sur la rue Gédéon-M.-Prévost ;

ATTENDU QUE les paiements étaient recommandés à même le règlement d'emprunt numéro 518-1, le tout conditionnel à l'approbation du règlement 518-1 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt amendé correspondant aux travaux de la rue Gédéon-M.-Prévost n'est pas le règlement numéro 518 mais le règlement numéro 543 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'imputation de règlement d'emprunt pour les travaux de gainage de la rue Gédéon-M.-Prévost ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve la modification de l'imputation de l'ajout des travaux de nettoyage et gainage de la conduite d'aqueduc située sur la rue Gédéon-M.-Prévost suite à l'appel d'offres numéro SA12-7037 intitulé « Travaux de gainage de conduites sur diverses rues – TECQ II – Automne 2012 ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 543-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0186 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-641-DEC SERVITUDE / BELL CANADA / PARTIE DE LOT 3 316 133 DU CADASTRE DU QUÉBEC / TERRAIN DE LA VILLE EN BORDURE DE LA MONTÉE DES CUEILLEURS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la compagnie Bell Canada sur une partie du lot 3 316 133 du cadastre du Québec (en bordure de la montée des Cueilleurs) ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Gilles Vanasse, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 12297 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du cessionnaire.

---

**CE-2013-642-DEC PROMESSE DE SERVITUDE / BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC / PARTIES DES LOTS 4 993 273 ET 2 916 727 DU CADASTRE DU QUÉBEC / TERRAIN DE LA VILLE DANS L'EMPRISE DE TRANSÉNERGIE D'HYDRO-QUÉBEC / BORDURE DE LA RUE DE LA PORTNEUF ET D'ANGORA**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la société Hydro-Québec et de la compagnie Bell Canada sur une partie des lots 4 993 273 et 2 916 727 du cadastre du Québec (en bordure de la rue de la Portneuf) ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22919 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge des cessionnaires.

---

**CE-2013-643-DEC ACQUISITION / PARTIE DE LA RUE ÉMILE POUR RÉGULARISATION / LOT 3 110 688 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété pour l'acquisition du lot numéro 3 110 688 du cadastre du Québec appartenant à M. Paul Rudolph d'une superficie de 408,7 m<sup>2</sup>, pour un prix de 44,04\$/m<sup>2</sup>. Les frais inhérents à la vente seront assumés par la Ville de Terrebonne.

Que la promesse de vente présentée par M. Paul Rudolph, datée du 18 avril 2013, soit et est acceptée.

Que Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté afin de préparer l'acte d'acquisition du lot.

Que les coûts d'acquisition du lot soient financés à même les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0194 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0195 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 19 796\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation du surplus NVT) au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-198 (achat de terrains) soit accepté.

---

**CE-2013-644-DEC LANCEMENT / POLITIQUE VISANT LES FAMILLES, LES AÎNÉS ET LES PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire, en collaboration avec le service des communications, organise une activité pour le lancement de la nouvelle Politique visant les familles, les aînés et les personnes handicapées qui se tiendra dans l'île-des-Moulins, le samedi 1<sup>er</sup> juin 2013, à compter, de 13h jusqu'à 20h30;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Direction du loisir et vie communautaire à tenir une activité pour le lancement de la nouvelle Politique visant les familles, les aînés et les personnes handicapées qui se tiendra dans l'île-des-Moulins, le samedi 1er juin 2013, à compter, de 13h jusqu'à 20h30, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

**1) Produits comestibles et boissons alcoolisées**

Le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins est autorisé exclusivement par le comité organisateur. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

**2) Musique et animation familiale**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

**3) Affichage**

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site d'activité est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin des activités.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2013-645-DEC FÊTE DE LA FAMILLE / 15 JUIN 2013 / PARC ARC-EN-CIEL, SECTEUR LACHENAIE**

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire organise, pour une première fois, une fête de la famille dans le secteur Lachenaie qui se tiendra au parc Arc-en-Ciel, le samedi 15 juin 2013, à compter, de 11h à 17h (l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Direction du loisir et vie communautaire à tenir une fête de la famille, dans le secteur Lachenaie, au parc Arc-en-Ciel le 15 juin prochain de 11h à 17h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

**2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

**3) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'activité.

**4) Produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par les organismes autorisés par la Direction, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants de ces organismes sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2013-646-DEC RÊVE D'ENFANT / MARCHE / 22 SEPTEMBRE 2013 / ÎLE-DES-MOULIN**

ATTENDU la demande de l'organisme Rêves d'enfants pour tenir une levée de fonds, soit une marche dans l'Île-des-Moulins, le dimanche 22 septembre 2013 entre 13h et 16h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'organisme Rêves d'enfants à tenir une marche dans l'Île-des-Moulins le dimanche 22 septembre prochain entre 10h et 15h (aura lieu même en cas de mauvaise température), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

**1) Produits comestibles et boissons alcoolisées**

La vente ou le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le lieu d'activité est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra acheminer à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

**2) Musique et animation familiale**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

### **3) Affichage**

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site d'activité est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

## **CE-2013-647-DEC      MARCHE « LE RELAIS POUR LA VIE » / NUIT DU 7 AU 8 JUIN 2013 / ÎLE-DES-MOULINS**

ATTENDU la demande de la Société canadienne du cancer pour tenir une marche « Le relais pour la vie », dans la nuit du 7 juin 2013, entre 19 h et 7 h, à l'Île-des-Moulins (aura lieu même en cas de mauvaise température);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Société canadienne du cancer à tenir une marche de nuit « Le relais pour la vie » dans la nuit du 7 juin 2013 entre 19 h et 7 h à l'Île-des-Moulins, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

### **1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site jusqu'à 23h30. Par la suite, seules une musique d'ambiance et/ou une animation de faible intensité seront tolérées.

### **2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

### **3) Produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles ou de boissons non alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

### **4) Circulation avec des véhicules motorisés**

Le comité organisateur est autorisé à utiliser des voiturettes de golf sur le site d'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

## **CE-2013-648-DEC      GRAND CONCERT EN PLEIN AIR « MARC HERVIEUX ET SES AMIS » / SODECT / 16 JUILLET 2013 / ÎLE-DES-MOULINS**

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour tenir un concert en plein air de « Marc Hervieux et ses amis », sur le site historique de l'Île-des-Moulins, le 16 juillet 2013, à compter de 19h30 jusqu'à 23h (le montage débutera le 15 juillet au matin et le démontage se terminera au plus tard vers 10h le 17 juillet) :

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir un concert en plein air de « Marc Hervieux et ses amis » sur le site historique de l'Île-des-Moulins, le 16 juillet prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

### **1) Produits comestibles et boissons alcoolisées**

La vente et le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins sont autorisés exclusivement par le comité

organisateur (SODECT), et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

**2) Musique et animation familiale**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre de même que de l'animation sont autorisées pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

**3) Affichage**

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site, et en périphérie du lieu de cette activité, est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

**4) Branchement électrique**

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus.

**5) Circulation**

Le boulevard des Braves et la rue Saint-Louis seront fermés au besoin pour assurer la sécurité des usagers.

Qu'une première partie de la subvention totale de 80 000\$ soit versée à la SODECT, soit un montant de 40 000\$. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0198 (révisé le 9 juillet 2013) émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2013-649-DEC      CONNEXION LANAUDIÈRE / LES MOULINS SANS FIL  
/ BORNES D'ACCÈS PUBLIC INTERNET « WIFI »**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-935-DEC mandatant les Directions du loisir et vie communautaire et des technologies de l'information pour :

- établir les fondements de la structure de fonctionnement ;
- définir comment la Ville, avec ses capacités monétaires, techniques et d'encadrement, pourrait faciliter la création d'une telle entité et la soutenir, du moins au départ ;
- présenter un projet structurant au Comité exécutif dans le cadre de la préparation budgétaire 2012 ;
- solliciter, le cas échéant et s'il y a lieu, via les médias locaux, les citoyens intéressés à mettre sur pied une corporation à cette fin.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de l'organisme Connexion Lanaudière, datée du 9 mai 2013, pour l'implantation de bornes WiFi dans les lieux ciblés, le tout pour un montant n'excédant pas 45 256,05\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0199 émis par la trésorière est joint à la présente. (ce contrat peut être conclu de gré à gré avec un organisme sans but lucratif en vertu de l'article 573.3 2.1 de la Loi sur les cités et villes).

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0200 soumis par la trésorière au montant de 43 535\$, des postes budgétaires numéros 1-02-771-00-670 (fournitures de bureau) de 33 900\$ et du poste 1-01-381-79-003 (CLDEM - réseau WiFi) de 9 635\$ au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-704 (bornes d'accès réseau WiFi) soit accepté.

Que les Directions du loisir et vie communautaire et des technologies de l'information soient et sont mandatées pour assurer la mise en place de ce service.

---

**CE-2013-650-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h15.

---

---

Président

---

Secrétaire